

Entre rigueur et investissements

Ces derniers mois, la croissance de la zone euro s'est consolidée et dépasse son niveau moyen observé entre 1995 et 2008 (2,2 % en 2017 contre 1,8 % en 2016).

En 2017, portée par la hausse du prix du pétrole, l'inflation a poursuivi sa remontée pour atteindre 1,5 %. Elle devrait se maintenir à ce niveau en 2018. Les taux directeurs de la Banque Centrale Européenne (BCE) demeureront à leur niveau actuel.

En France également, l'inflation poursuit sa remontée (1% sur 2017, 1,2 % en 2018).

La croissance affiche une nette amélioration en atteignant 1,9 % pour 2017, 1,8 % prévu en 2018.

Au niveau des échanges extérieurs, le déficit commercial freine toujours notre économie et pèse sur la croissance.

La baisse du chômage reste le véritable enjeu car elle conditionne la consommation des ménages. Le taux de chômage après un pic à 10,6 % en 2015, a baissé pour atteindre 9,2 % en novembre 2017.

La demande de crédit des ménages a connu une forte augmentation au 1er trimestre 2017, de même les demandes de crédit des entreprises se sont accélérées en 2017.

D'une part, l'objectif du nouveau gouvernement est de réduire simultanément le niveau des dépenses publiques et d'abaisser le déficit public de 2 points et la dette de 5 points.

D'autre part, il est de remplacer les mesures de réduction de la DGF par un pilotage pluriannuel des finances locales. Pour les collectivités locales, cela se traduira par :

- un plafonnement des concours financiers de l'Etat pour l'ensemble du quinquennat
- la contribution des collectivités locales au désendettement public. Le besoin de financement (différence entre emprunt et remboursement de la dette) des collectivités devra diminuer de 2,6 milliards d'euros par an sur la période 2018-2022 pour atteindre 13 milliards

Cette contribution sera supportée par les seules dépenses de fonctionnement dont l'évolution sera limitée à 1,2 % annuelle inflation comprise mais dans un premier temps uniquement pour les villes ayant

un budget de fonctionnement supérieur à 60 millions d'euros.

Il apparaît clairement que l'Etat demande aux collectivités de porter largement le désendettement public du quinquennat.

Malgré ces mesures contraignantes, l'Etat ne souhaite pas pénaliser l'investissement et maintiendra des aides aux collectivités dans le cadre d'un plan d'investissement de 10 milliards d'euros sur la période 2018/2022.

En ce qui nous concerne comme les années précédentes nous ferons des demandes de subventions sur les différents concours financiers qui sont proposés par l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), et du contrat de ruralité (les dotations viendront compléter notre autofinancement qui se maintient à un bon niveau depuis 2010).

Années	Epargne brute ⁽¹⁾ ou autofinancement
2014	742 536
2015	742 979
2016	847 362
2017	777 848

⁽¹⁾ Epargne brute = recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement ou autofinancement

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

• Charges à caractère général

Ce chapitre comprend l'essentiel des dépenses courantes des services pour un montant prévisionnel de 1 095 546€ soit une augmentation limitée de 1,01% par rapport au budget prévisionnel 2017.

• Charges de personnel et frais assimilés

Chapitre extrêmement sensible qui représente 55% des dépenses réelles de fonctionnement. Les dépenses sont incompressibles puisque liées aux augmentations statutaires mais également aux directives de l'Etat mises en œuvre sur la période 2016/2020. Les reclassements opérés en 2017 joueront pleinement sur cette année, en outre, il faudra tenir compte des mouvements

de personnel et la titularisation de 2 emplois d'avenir en remplacement de deux agents partis en retraite. La taxe additionnelle aux droits de mutation : 120 000€ est stable depuis 2 ans.

• Atténuation de produits

Le reversement conventionnel de fiscalité à la Ville de Châteauroux est estimé à 178 000€. En ce qui concerne la convention qui nous lie à Châteauroux depuis 1964, plutôt que de parler d'**atténuation il faut parler d'accentuation de charges pour la commune** sans aucune contrepartie. Comme pour les années précédentes nous contribuerons au fonds de péréquation communal et intercommunal (FPIC) sans que nous sachions quel en sera le montant exact. Au vu de l'évolution des années précédentes nous prévoyons une augmentation (120 000 euros pour 2018 contre 101 751 en 2017).

• Autres contributions et charges de gestion courantes.

Les dépenses prévues s'élèvent à 362 821€ contre 366 096 en 2017. Elles recouvrent les indemnités du Maire et des Adjointes (121 300€), les frais de mission des élus, les cotisations de retraite et de sécurité sociale ainsi que les frais de formation, les frais de scolarités reversés à Châteauroux (15 000€), le financement du Centre de loisirs (FOL) pour 50 000€, ainsi qu'une participation au fonctionnement de la maison médicale (15 000€), le financement du Centre Communal d'Action Sociale (18 000€) et enfin les subventions aux associations dont l'enveloppe globale sera maintenue (128 000 €). Une enveloppe de 5 000€ supplémentaires sera attribuée à l'USP section Basket en lien avec la montée de l'équipe féminine en Nationale 1.

• Charges financières

Le remboursement des intérêts de la dette sera de 237 601,26€ contre 238 581,57 en 2017.

Le budget prévisionnel des dépenses de fonctionnement a été voté pour un montant de 4 639 022 euros (4 525 852,63 € en 2017).

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

• Les produits de service, du domaine et ventes diverses

o Nous prévoyons pour ce chapitre 279 200€ de recettes (280 539€ en 2017)

o Les redevances à caractère social (256 000€) en lien avec l'accueil des enfants à la halte-garderie, les garderies périscolaires et la restauration scolaire.

• Impôts et taxes

Des incertitudes demeurent sur le dégrèvement de la taxe d'habitation mais les communes conservent leur pouvoir de fixer les taxes. Par ailleurs, l'Etat s'engage à prendre en charge l'intégralité des dégrèvements dans la limite des taxes et abattements en vigueur. Pour la commune, **nous maintiendrons les taux comme nous le faisons depuis 15 ans** :

- o 12,01% pour la taxe d'habitation (moyenne de la strate 14,98%)
- o 12,77% pour le foncier bâti (moyenne de la strate 21,07%)
- o 46,21% pour le foncier non-bâti (moyenne de la strate 56,13%)

Pour 2018, tenant compte de la revalorisation des valeurs locatives fixées à 1,2% (0,4% en 2017) le produit des trois taxes est estimé à 2 483 329 (2 455 772 € réalisés en 2017).

L'attribution de compensation (966 344€) et le fonds national de garantie des ressources (32 353€) sont reconduits à l'identique. La taxe sur la consommation fiscale d'électricité est estimée à 130 000€ (138 534€ en 2017). En raison de nouvelles enseignes, les recettes provenant de la taxe locale sur la publicité extérieure sont supérieures (79 744€) à celles de 2017, mais tenant compte de modification des surfaces et d'éventuel démontage nous prévoyons en 2018 70 000€.

• Dotations, subventions et participation de l'Etat, de la Région et du Département

L'année 2018 marquera la fin de la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Les dotations d'une commune varient en fonction du potentiel fiscal par habitant. Nous espérons le maintien de notre dotation au niveau de 2017 (263 050€) et nous appliquerons le même raisonnement pour la dotation de solidarité rurale (65 900€).

Concernant les compensations de la taxe d'habitation et de la taxe foncière, là encore l'incertitude demeure. Nous prévoyons une reconduction (15 639 pour la taxe foncière et 60 784€ pour la taxe d'habitation).

Nous bénéficierons en 2018 d'une revalorisation de la dotation pour les titres sécurisés (passeports et cartes d'identité) soit 12 130€ au lieu de 5030€ du fait du nombre important de demandes traitées par le service administratif (+ de 2000 en

2017). De plus, la commune bénéficie d'une dotation spécifique de 11 244€ pour la réalisation du recensement.

Tenant compte du **vote majoritaire des parents d'élèves en faveur du maintien de la semaine de 4,5 jours**, nous avons inscrit une subvention de l'Etat de 15 000€ au titre du fonds d'amorçage.

Pour la participation de la caisse d'allocations familiales au titre des activités de la halte-garderie, des TAP et du centre de loisirs nous avons prévu des subventions à hauteur de 245 000 €

La Région apportera son concours pour les contrats aidés (17 763€) et pour la saison culturelle (20 000€). Le Département devrait reconduire sa participation (1 000€) pour le salon «Papiers d'actu». Enfin la Ville de Châteauroux effectuera un reversement de 10 000€ environ pour la scolarisation au Poinçonnet des enfants habitants Châteauroux.

• Les autres produits de gestion

Ils concernent les loyers des bâtiments communaux, les redevances versées pour les concessions GDF, les autres pour les spectacles de l'Asphodèle, les annonceurs pour un montant de 63 483€. A noter également le remboursement des rémunérations des personnels absents pour maladie ou accidents de travail estimé à 50 000€.

Au total, les recettes de fonctionnement, tenant compte de l'excédent reporté de l'exercice de 2017 (332 467,98€) ont été votées par le conseil municipal à hauteur de 5 285 547,98€.

• L'autofinancement prévisible en 2018

Les comptes de gestion et administratif sont concordants pour un résultat global de clôture 2017 de 1 111 193, 88€ dont 621 706,52€ d'excédent de l'exercice 2017 et 489 487,36€ de résultats antérieurs reportés (2016). Ce résultat couvre le besoin de financement de la section d'investissement (778 725, 90€) et nous permet de reporter 332 467,98€ sur le budget prévisionnel de fonctionnement 2018.

Le budget prévisionnel de fonctionnement 2018 présenté au conseil municipal fait apparaître un excédent potentiel entre dépenses et recettes de 314 058€, lequel ajouté au résultat reporté de l'exercice précédent de 332 467,98€ permettra en l'état de **virer 646 525,98€ à la section d'investissement** ce qui couvrira le montant du remboursement du capital de la dette (520 975, 13€).

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

• Equipements pour les écoles, la petite enfance et les jeunes.

En 2018, nous interviendrons dans toutes les écoles : rénovation des sols à Prévert, changement de portes, mobilier et armoire chauffante à Rabelais, stores extérieurs à La Petite Fadette et à Prévert. Enfin dans le cadre de l'aménagement progressif de la coulée verte en équipements sportifs nous envisageons l'installation d'une table de jeux près de l'Asphodèle.

Au global c'est 41 635€ qui seront consacrés à ce secteur.

• Aménagement du cadre de vie

En fonction des opportunités qui pourraient se présenter nous prévoyons de consacrer 25 000€ à l'acquisition de réserves foncières, et une participation de 24 000€ pour l'aménagement de la zone de l'Aumée.

Une piste cyclable entre l'avenue de la Forêt et l'allée Paul Rue sera réalisée pour un coût de 36 000€.

466 467 € pour la voirie, l'éclairage public et les aménagements de sécurité en 2018 !

Après l'éclairage public budgété en 2017, la chaussée et les trottoirs de l'allée du Muguet seront réhabilités en 2018 pour un coût de 158 439€. Face aux excès de vitesse constatés, nous installerons des ralentisseurs dans un premier temps sur la RD67 et la rue du 30 août 1944 au niveau de l'entrée du tennis (36 000€). Trois passages piétons seront installés sur la RD67. Nous réaliserons encore cette année une campagne d'enrobés à froid pour prévenir la dégradation des voies de circulation (73 200€).

Devant la multiplication des actes d'incivilité sur les équipements communaux, en particulier au Centre Bourg, des équipements sportifs en 2017, nous avons engagé une étude pour l'installation de caméras sur les sites précités en plus des axes de fuite prévus contre les cambriolages en complémentarité avec Châteauroux et Saint Maur. 66 000€ investis en 2018 avec un complément possible en 2019.

La mise aux normes des feux de signalisation sera réalisée pour un coût de 21 960€. En matière d'éclairage public nous interviendrons sur la rue de Cantinier (13 200€), des Epinettes, des Haies fleuries et Paul Rue (82 668€).

Une étude sera commandée sur la mise en œuvre future d'un bassin de rétention d'eau dans le secteur de l'entreprise ARP

(15 000 €).

Au niveau des cimetières, nous effectuerons l'aménagement du jardin du souvenir et celui du carré des enfants et des indigents pour 42 000€.

Ce sont donc 513 183€ qui sont consacrés à l'aménagement du cadre de vie.

• Equipements publics et habitat

Nous compléterons en 2018 l'équipement de certains bâtiments publics. Cela sera le cas pour l'Asphodèle avec la mise en place d'une climatisation spécifique (35 293€), le changement des huisseries défectueuses, le remplacement de rideaux et la sécurisation du SAS situé à l'arrière de l'office pour 35 000€.

A l'ODAKIM : complément de climatisation pour quatre salles très fréquentées (26 400€). La réfection des sols des courts couverts du gymnase du tennis est prévue et celle d'un court extérieur pour un coût total de 24 000€.

La construction de l'Habitat Regroupé pour Personnes Agées (HRPA) débutera en 2018 et sera menée par l'OPAC. La commune comme cela était prévu apporte son concours pour les aménagements extérieurs (pluvial et VRD). Dans un premier temps nous inscrirons 240 000€ au budget primitif 2018.

En 2017, la commune a acquis une parcelle boisée attenante au gymnase dont l'agrandissement nécessaire devient possible. Opération conséquente pour un financement de 540 000€.

Les illuminations de Noël seront installées comme d'habitude (25 650€) et nous participerons au financement de l'aide à l'accession à la propriété communautaire pour 2 000€.

Enfin, des équipements complémentaires sont prévus pour la bibliothèque, l'Asphodèle et l'Odakim : mobilier et console informatique (6 850€).

Equipements des services administratifs et techniques

- **Pour les services administratifs :** modernisation du matériel informatique et dématérialisation de l'état civil (4 000€), achat de matériel pour le service entretien-propreté (5 000€) et acquisition d'un nouveau véhicule pour la police municipale (11 612€).
- **Pour les services techniques :** remplacement d'un véhicule utilitaire (27 500€), acquisition de différents matériels techniques (7 320€) et achat de matériel de signalisation (15 000€).

• Protection de l'environnement (agenda 21)

Pour économiser l'énergie, nous poursuivrons en 2018 la rénovation de l'éclairage public pour près de 100 000€.

• Charges financières

Le remboursement du capital de la dette pour 2018 s'élève à 520 975,13€.

Au total le budget prévisionnel des dépenses d'investissement a été voté à hauteur de 3 722 374, 08€ dont 2 631 508,29€ de dépenses nouvelles et 452 857,29€ de restes à réaliser 2017.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le résultat de l'exercice antérieur fait apparaître un résultat négatif de 1 090 865,79€ de la section d'investissement avant prise en compte des restes à réaliser. Les restes à réaliser recettes étant supérieurs de 312 139, 89€ à ceux des dépenses, le résultat net de la section d'investissement pour 2017 est donc de moins 778 725, 90€ couvert à même hauteur par l'affectation d'une partie du résultat excédentaire de la section de fonctionnement (1 111 193, 88€).

Le montant définitif du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) n'est pas encore connu mais nous pouvons l'estimer entre 315 et 330 000€, celui de la taxe d'aménagement à 90 000€.

Pour les **subventions d'investissement**, nous pouvons compter sur :

- **L'Etat** pour les aménagements extérieurs du HRPA (60 000€) et pour l'aménagement de la piste cyclable de l'Aumée dans le cadre du TEPCV (18 000€)
- **La Région** dans le cadre du CRST à hauteur de 90 000€ pour l'agrandissement du gymnase et 50 000€ pour les aménagements liés au HRPA.
- **Le Département** dans le cadre du fonds d'aide aux équipements sportifs participera à hauteur de 35% du coût hors taxe de l'agrandissement du gymnase soit 166 250€, 15 000€ pour les travaux de voirie de l'allée du Muguet et 7 800€ pour le gymnase du tennis.
- Des produits de cessions pour 4 080€
- Les subventions que nous présentons sont acquises mais un certain nombre de demandes complémentaires vont être déposées dans les semaines à

venir au niveau de la DETR, et de la DSIL. Ces demandes seront en lien avec les projets arrêtés dans cette présentation mais si nous obtenons des participations complémentaires aux financements déjà acquis, nous pourrions prendre en compte un ou deux projets complémentaires. Une demande sera faite au titre des amendes de police, sachant que les projets éligibles réalisés en 2017 devraient être pris en compte en 2018.

Comme nous l'avons déjà évoqué le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement tenant compte du résultat de l'exercice antérieur et de l'excédent potentiel de 2018 serait de l'ordre de 646 525, 98€.

• L'équilibre budgétaire

Le budget voté par le Conseil Municipal ne tient compte actuellement que des financements acquis (1 610 575, 90€), du virement prévisionnel de la section de fonctionnement (646 525, 98€), de l'amortissement des immobilisations (196 196€) auxquels s'ajoutent les restes à réaliser recettes 2017 (764 997, 64 €) les produits de cession (4 080€) soit au total des recettes de 3 222 375, 52€.

Tenant compte des dépenses prévues à 3 722 375, 52€ et en attendant d'éventuelles subventions, l'équilibre budgétaire se fera par un recours à l'emprunt à hauteur de 500 000€ inférieur au remboursement du capital de la dette (520 000€).

Le budget prévisionnel des recettes d'investissement a été voté à 3 722 375, 52€ dont 2 957 377, 88€ de recettes nouvelles (2 897 005, 70€ en 2017) et 764 997, 64€ de restes à réaliser 2017.

• L'endettement

Au 1er Janvier 2017, le montant des encours restant dû était de 7 094 636€, il sera de 7 091 534€ en 2018, une baisse légère mais qui reste dans l'objectif fixé à savoir de maintenir notre encours de dette et si possible de le diminuer.

Notre épargne brute est de 743 352, 55€ pour 2017 et la moyenne sur les trois dernières années de 764 509€. Notre capacité de désendettement se situe donc entre 9, 27 et 9, 53 années soit en deçà du plafond fixé par l'Etat.

L'annuité de la dette était de 721 401€ en 2017, elle sera de 758 576€ en 2018 tenant compte de l'emprunt 2017 (annuité de 35 299, 12€).

Pour 2018 la population à prendre en

compte sera de 6 103 habitants. Aussi pour 2018, l'annuité de la dette par habitant au Poinçonnet est de 124€.

Evolution de l'endettement annuel par habitant

Années	Nombre d'habitants	Annuité/habitant En €
2010	5883	126
2011	5967	127
2012	5997	133
2013	6017	129
2014	6022	113
2015	6022	110
2016	6014	115
2017	6091	118
2018	6103	124

La moyenne de la strate (communes de 5 000 à 10 000 habitants) est de 132€ en 2016.

Source : <http://collectivites-locales.gouv.fr>

L'analyse des ratios

Ratios	Valeurs	Moyenne nationale de la strate
Dépenses réelles de fonctionnement / population	727.97	1 033.00
Produit des impositions directes / population	406.90	471.00
Recettes réelles de fonctionnement / population	811.37	1 164.00
Dépenses d'équipement brut / population	345.61	265.00
Encours de dette / population	1 161.98	842.00
DGF / population	53.90	157.00
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	55,08%	50,84%

Gestion rigoureuse et maîtrise de la dette.

Les ratios montrent que malgré des recettes très inférieures à la moyenne : produits des impositions (407 €/habitant contre 471€), recettes réelles de fonctionnement (811,37€/habitant contre 1164 €) ou montant de la DGF (53,90 €/habitant contre 157€/habitant), l'effort d'investissement de la commune se traduit par un niveau d'équipement très supérieur à la moyenne de la strate (345,61 € contre 265€/habitant).

Une gestion rigoureuse et la recherche constante de subventions compensent le manque de recettes et permettent un bon niveau d'autofinancement ainsi qu'une capacité à emprunter satisfaisante pour poursuivre l'équipement de la commune.

La dette reste maîtrisée. Son encours par habitant est de 1162 €, pour 1165 € en 2017, pendant que l'annuité par habitant est 124 € pour une moyenne de la strate de 132 €.

CONCLUSION

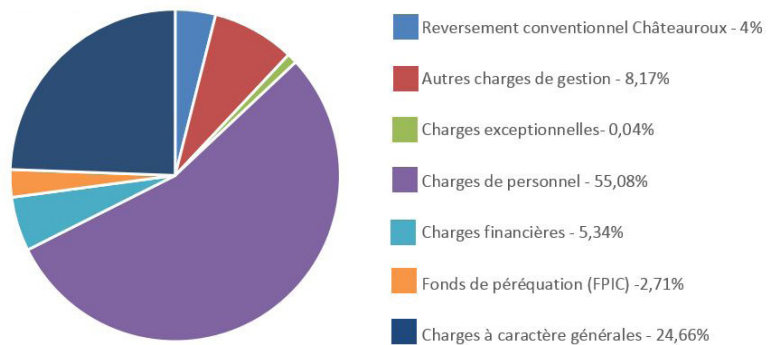
Nous conservons une épargne brute (autofinancement) relativement stable sur les 8 dernières années, malgré les baisses de dotations et la faiblesse de notre DGF.

La gestion rigoureuse de nos dépenses de fonctionnement et les subventions déjà obtenues nous permettent de programmer des investissements importants conformes à nos engagements.

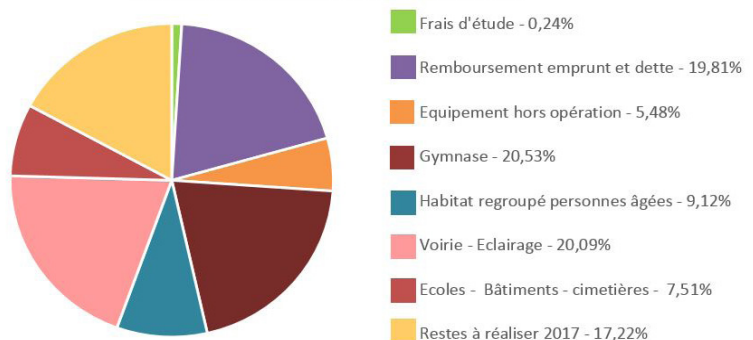
Au total, nous vous proposons des orientations budgétaires équilibrées, dynamiques et adaptées aux besoins de notre commune et de ses habitants avec un niveau d'investissement qui reste élevé et assure l'avenir de notre collectivité.

Alain DÉSIRÉ
Maire-adjoint aux Finances,
aux Affaires générales et
à la Sécurité

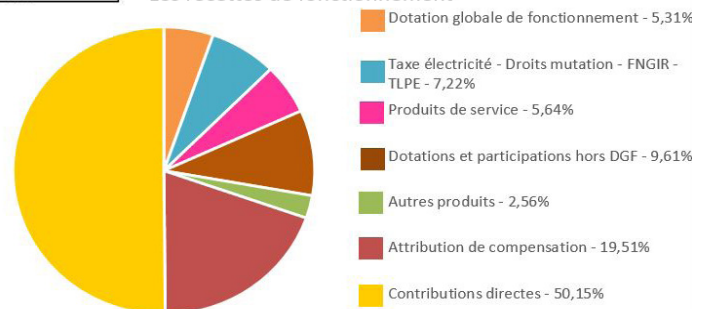
Les dépenses de fonctionnement



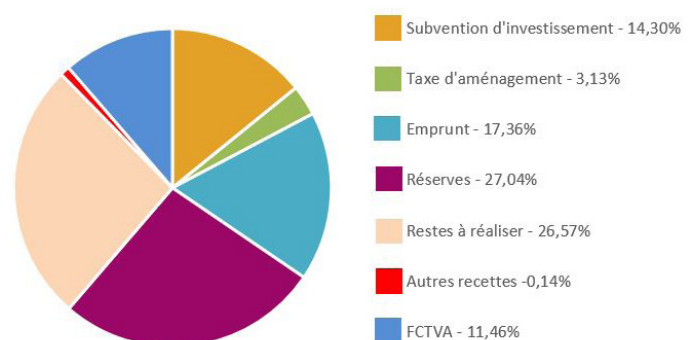
Les dépenses réelles d'investissement



Les recettes de fonctionnement



Les recettes réelles d'investissement



Retrouvez le budget complet sur
www.ville-lepoinconnet.fr